

06 déc 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 décembre 2002](#)

Lits psychiatriques en hôpital général

Sur proposition de MM. Jef Tavernier, Ministre de la Santé publique, et Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires sociales, le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux concernant les soins psychiatriques.

Sur proposition de MM. Jef Tavernier, Ministre de la Santé publique, et Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires sociales, le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux concernant les soins psychiatriques.

Le premier projet a pour objectif d'augmenter le nombre de lits réservés à l'accueil, au sein des hôpitaux généraux (lits-A), des personnes souffrant de troubles psychiques. Cette décision repose sur le constat que, souvent encore, ces personnes sont admises dans des sections qui n'ont pas été prévues à cet effet. Une adaptation, dans les hôpitaux généraux, du nombre maximum autorisé de lits destinés à l'accueil de personnes souffrant de troubles psychiatriques aigus, permettra de libérer quelques lits supplémentaires. Ce faisant, on régularise la situation actuelle. Par ailleurs, les hôpitaux qui le souhaitent, seront encouragés à convertir les lits de certains types, en lits A et ce, sans que leur budget s'en trouve affecté. A terme, cette mesure gouvernementale devrait induire une légère augmentation du nombre réel de lits. L'objectif est de parvenir à 0,27 lits pour 1.000 habitants contre la norme actuelle de 0,15 lits pour 1.000 qui, dans les faits, est dépassée sans toutefois atteindre les 0,27/1000.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe